

Loi No 030 /PR/2009

*Autorisant le Président de la République à ratifier
la Convention de la Haye Sur la Coopération et la
Protection des enfants en matière d'adoption
internationale du 29 mai 1993*

Vu la Constitution ;

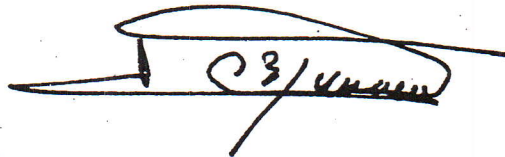
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 20 Novembre 2009 ;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Le Président de la République est autorisé à ratifier la Convention de la Haye Sur la Coopération et la Protection des enfants en matière d'adoption internationale du 29 mai 1993.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République, et exécutée comme Loi de l'Etat. 2

Fait à N'Djamena, le.....07 Décembre 2009.....



IDRISS DEBY ITNO